

Communiqué de presse n°01 du 20 janvier 2014

Déclaration de Franca Salis-Madinier, Secrétaire nationale CFDT Cadres

Le congé paternité, grand oublié de la loi égalité

tél
+33(0)1 56 41 55 16
+33(0)6 71 12 86 10
fax
+33(0)1 56 41 55 01
presse@cadres.cfdt.fr

Contact :
Laurent Tertrais

Le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes en débat à l'Assemblée nationale entend promouvoir des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et la mixité dans les métiers. La CFDT Cadres revendique l'allongement du congé paternité comme un levier essentiel pour l'égalité professionnelle.

La CFDT Cadres regrette que la loi oublie cette innovation sociale permettant :

- De mettre en place une organisation du travail mettant fin au modèle de présentéisme masculin dominant dans les entreprises et administrations,
- De soutenir les pratiques actuelles des jeunes générations et de répondre à leurs attentes,
- De contribuer à réaliser de façon décisive l'égalité professionnelle.

La CFDT Cadres revendique un congé paternité pris ou perdu, allongé à 2 mois et rémunéré à 80% du salaire. La femme ne doit plus supporter, seule, le risque potentiel d'une absence longue pour cause de parentalité.

Malgré l'arsenal des dispositifs législatifs déployés (pas moins de 8 lois en France depuis 1983), les inégalités persistent. La France est l'un des pays en Europe où le taux de femmes qui travaillent est le plus élevé. Si la question de l'égalité n'a jamais été autant consensuelle dans la société, elle demeure en chantier dans le monde du travail.